**Comprendre le rapport du REN-LAC sur l’état de la corruption au Burkina Faso**

**La publication du rapport 2017 du REN-LAC sur l’état de la corruption au Burkina Faso a suscité beaucoup de réactions de la part de certains journalistes et des citoyens de façon générale. Parmi ces réactions, de nombreuses appréciations positives, des avis critiques et autres suggestions encourageantes. Toutefois, l’on constate que certains ont davantage besoin de comprendre la méthodologie utilisée par le Réseau.**

« *Les résultats du rapport sont connus d’avance* », « *Chaque année, la police municipale occupe la tête du peloton* », « *Après avoir épinglé les services, le REN-LAC doit agir* »…Ces commentaires ont abondamment été relayés sur les réseaux sociaux, ainsi que les plateaux de radiodiffusions et de télévisions, après la publication du rapport 2017 du REN-LAC sur l’état de la corruption au Burkina Faso. Des dires de certains journalistes, la structure ne se focalise que sur les pratiques de la petite corruption dans l’administration publique, en passant sous silence les gros dossiers de crimes économiques. Des actions de lutte anti-corruption que ces derniers qualifient, à la limite, de superfétatoires. Le REN-LAC, qui se réjouit que la publication de son rapport suscite autant de débats publics sur la problématique de la corruption, encourage les journalistes à produire davantage sur la corruption.

**Un sondage d’opinion**

Tout en reconnaissant la légitimité de certaines préoccupations soulevées qui traduisent, au fond, les attentes des citoyens vis-à-vis du REN-LAC, il convient de préciser que la méthode du classement des services perçus comme les plus corrompus est basée essentiellement sur la fréquence des actes de corruption vécus par les usagers dans les différents services.

Le sondage s'effectue auprès d'un échantillon de 2 000 personnes. La méthode employée est celle des quotas marginaux régulièrement utilisée dans les enquêtes d’opinion. Le sondage couvre les 13 chefs lieu de région, plus la ville de Pouytenga. La population de chaque ville d’enquête est catégorisée selon le sexe, l’âge et la catégorie socio professionnelle. Autrement dit, chaque catégorie (quota) est représentée dans l’échantillon proportionnellement à son poids dans la population réelle de chaque ville.

L'objectif recherché est de connaitre la perception que les populations ont du phénomène de la corruption ainsi que son ampleur, en vue d'interpeller l’État et les responsables administratifs pour apporter des correctifs aux éventuels dysfonctionnements qui favorisent le plus souvent les pratiques corruptrices dans l’administration publique. Et privent les citoyens des services publics de qualité.

L’analyse des données collectées permet de savoir, au cours de l’année, pour chaque service sollicité, la proportion des actes fournis entachés de corruption : rapport entre le nombre d’expériences de corruption et le nombre total de sollicitation du service. C’est ce critère qui permet de classer les différents services épinglés. Plus la proportion est élevée, plus le service est perçu comme plus corrompu. Toutefois, il faut souligner que dans un souci de minimiser les biais dans le classement, les services qui n’ont pas totalisé au moins 30 sollicitations, ne sont pas classés. Ce ne sont pas les montants mis en cause qui servent ici de base de classement. Mais plutôt la fréquence des actes de corruption dans un service. L’intérêt de cette méthode, c’est qu’elle permet de savoir si les pratiques de corruption se systématisent ou pas dans un service et de mesurer les efforts faits dans la lutte contre le phénomène dans ledit service. Cependant, comme toute méthode statistique renferme ses propres limites, des possibilités d’amélioration peuvent exister. De ce fait, toute contribution extérieure est la bienvenue.

**La Police municipale n’a pas toujours occupé la tête du classement**

La question qui préoccupe et focalise les attentions est que le sondage permet d’avoir une idée des services publics considérés par les usagers comme les plus corrompus. A ce niveau, et contrairement à ce que certains tentent de faire croire, la Police municipale n'a pas toujours occupé la tête du Peloton. Récemment en 2016, la commande publique (où des gros montants sont souvent en jeux) a occupé la deuxième place derrière la Police municipale. Bien avant, en 2014, elle avait occupé la première place. De même que la Douane en 2012. Sans oublier aussi que dans une classe ordinaire, le premier peut être le même pendant très longtemps.

Lorsque l’on considère toutes les difficultés que rencontrent les populations pour bénéficier des prestations et services publics, il est inconcevable qu'une organisation citoyenne comme le REN-LAC ne remue pas, encore et toujours, le couteau dans la plaie, en ce qui concerne les rackets qui constituent le sport favori de certains agents publics. Cela est d'autant plus écœurant que ces pratiques nauséabondes tendent à s’imposer comme la règle de conduite dans toutes les sphères de l’administration publique burkinabè, malgré l'adoption, en mars 2015, de la loi anti-corruption révisée en juillet dernier.

Du reste, la frontière entre la petite et la grande corruption n’est pas aussi évidente à établir. Ceux qui ont une connaissance, ne serait-ce que théorique, sur le fonctionnement de la *Causa nostra* [la mafia sicilienne] savent que le *pizzo* [racket] a été, pendant longtemps, sa principale base économique, lui permettant de pousser des tentacules outre-Atlantique. Autrement dit, le racket n’est pas nécessairement de la petite corruption. En conséquence, les actes de rackets dans l'administration publique ne sont pas à banaliser sous prétexte que les sommes en cause ne sont pas importantes car il serait utopique de vouloir quantifier le mal qu'engendre la corruption, qu’elle soit petite ou grande.

**Une dénonciation récurrente des détournements de fonds**

Il convient de souligner que le rapport du REN-LAC ne se résume pas aux résultats du sondage, encore moins au classement. Une seconde partie est consacrée à l'analyse de l'état de la lutte anti-corruption au Burkina Faso. Le REN-LAC y évoque la question de la grande corruption et ses conséquences dans la société burkinabè. Arguments à l'appui, le Réseau met à nu le laxisme des différents pouvoirs (Gouvernement, Parlement, Justice) dans le traitement des dossiers de crimes économiques qui éclaboussent régulièrement la République : détournements de fonds, fraudes fiscales, pots-de-vin, etc.

Toutefois, cette partie du rapport se fonde sur des données recueillies grâce au travail salutaire des journalistes d'investigation, aux rapports de certaines structures de contrôle et de la cellule « enquête » du REN-LAC.

Le Réseau ne dispose pas, encore, d'un outil qui lui permet d'aller dans le sens souhaité par certaines critiques. A savoir classer les services ou les secteurs les plus corrompus en se basant sur l'importance des fonds détournés. Le REN-LAC reste ouvert à toute proposition lui permettant d’améliorer le rapport dans ce sens.

Il est aussi important de comprendre que le REN-LAC, en tant qu’organisation de la société civile, ne peut fournir qu’une contribution à la lutte contre la corruption. Il travaille à ce que d’autres composantes, telles que la presse, notamment celle d’investigation, les corps de contrôle de l’Etat et les acteurs judiciaires qui disposent souvent de moyens et de compétences nécessaires, puissent contribuer à ce que les délinquants et criminels en col blanc rasent les murs au « Pays des Hommes intègres ». Cela, en faisant un plaidoyer pour l’amélioration de l’environnement juridique et institutionnel de la lutte contre la corruption au niveau national.

C’est dans cette synergie d’actions que l’on pourra ensemble inverser de manière significative la courbe de la corruption et rétablir la confiance entre gouvernants et gouvernés qui s’amenuise chaque jour.

Par ailleurs, le REN-LAC mène des actions spécifiques dans le cadre de la lutte contre la grande corruption comme ce fut le cas dans l’affaire fusion-absorption ONATEL et TELMOB SA, l’interpellation et la requête de constitution de partie civile dans l’affaire Inoussa Kanazoé, la dénonciation de malversations dans la réfection de la mairie de Ouagadougou, etc. Il mène des actions spécifiques contre les présomptions de corruption dans les marchés publics, les mines, la douane, le permis de conduire, etc.

Ces actions parmi tant d'autres sont la modeste contribution du Réseau à la lutte contre la corruption. Il ne faut pas perdre de vue que c’est à ceux qui ont en charge la gestion de l’Etat de prendre le relais quand il faut à travers des mesures fortes, aussi bien sur le plan administratif que judiciaire, en vue d’une lutte significative contre le fléau.

Par conséquent, les citoyens ont le droit de leur demander des comptes dans la lutte contre la corruption fut-elle petite ou grande et ceux-ci ont l’obligation de rendre compte de leurs actions. D’où cette exhortation des dirigeants (politiques, administratifs et judiciaires) à aller au-delà des déclarations d’intention pour engager des actions fortes et courageuses à l’encontre des agents corrompus et corrupteurs issus du secteur public comme privé.